

DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA CONFÉRENCE ZCC 2004

L'Association Zone Côtière Canada a tenu sa sixième conférence biennale (ZCC 2004) du 25 au 30 juin 2004 à St.-Jean, Terre-Neuve. ZCC 2004 proposait comme thème « Un Océan pour tous : la coopération dans une gestion durable des côtes et des océans. » Les plus de trois cents participants, représentant une vingtaine de pays, ont accepté d'identifier les trois priorités les plus importantes pour le Plan d'action sur les océans, qu'élabore actuellement le gouvernement fédéral du Canada. Un panel exécutif a fait le résumé des contributions que les participants à la conférence ont alors eu l'occasion de discuter. Cette déclaration est le résultat de ce processus.

Généralités

Les participants au congrès ont envoyé un message fort et clair qu'il est urgent d'agir immédiatement pour faire avancer et mettre en oeuvre la Loi sur les océans du Canada et le Plan d'action sur les océans qui est actuellement en cours d'élaboration. Les participants ont approuvé les principes directeurs que sont la gestion axée sur l'écosystème, l'approche préventive, et le développement durable, principes qui ont été adoptés par le gouvernement fédéral pour la Loi sur les océans et la Stratégie sur les océans. Ainsi, les participants à la conférence ont accueilli favorablement le Plan d'action sur les océans dont ils venaient de prendre connaissance. Ce plan d'action est fondé sur quatre piliers : le leadership international, la gestion intégrée, la santé de l'océan et la science et la technologie marines.

Les participants ont noté que les nombreuses initiatives prises dans le cadre de la gestion intégrée des côtes et des océans (GICO) et déjà développées et mises en oeuvre dans des programmes à l'échelon régional et communautaire devront prioritairement être acceptées, incluses et appuyées comme enjeux clés du Plan d'action sur les océans. À l'avenir, l'élaboration du Plan d'action sur les océans devra s'inscrire dans un processus consultatif assurant la reconnaissance et la mise en évidence claires des perspectives actuelles et des programmes en cours. Les participants ont exprimé le souhait de voir se concrétiser à court terme des actions qui mettent en oeuvre les énoncés de politique relatifs à la santé des côtes et des océans du Canada à long terme.

Recommandations spécifiques

Financement

Depuis sa promulgation, la Loi sur les océans n'a pas reçu de financement nouveau pour en assurer la mise en œuvre. Le développement futur et la mise en œuvre prônés par le Discours du trône de février 2004, et réaffirmés dans le Discours du trône d'octobre 2004, ne peuvent se réaliser sans un engagement fort d'assurer un financement adéquat. À cette fin, les participants à la conférence ont, d'une seule voix, demandé que le gouvernement s'engage à poursuivre un programme d'investissement dans la gestion intégrée des côtes et des océans. Le mécanisme préconisé par les participants à la conférence était la création d'un Fonds canadien pour la gestion des océans. Ce fonds couvrirait les coûts opérationnels du Plan d'action sur les océans, et fournirait un capital de démarrage permettant de lancer de nouvelles initiatives de gestion des côtes et des océans au Canada.

Gouvernance

La responsabilité fédérale pour les océans du Canada est partagée entre une pléthore de ministères et d'agences : la coordination de ces responsabilités relève pourtant clairement du mandat du Ministère des Pêches et des Océans (MPO). Malgré le rétablissement récent du Comité Interministériel sur les Océans au niveau du ministre adjoint, la structure actuelle du MPO et sa capacité de mobiliser la totalité des ressources fédérales destinées aux océans sont considérées insuffisantes et constituent un problème à résoudre.

En ce qui concerne le développement du Plan d'action sur les océans, le MPO n'est pas en mesure d'exécuter son mandat seul et a besoin de l'appui inconditionnel, de la coopération et de la collaboration totales des autres agences fédérales, provinciales et territoriales. À leur tour, les autres ministères et agences du gouvernement fédéral détenant des responsabilités dans des régions côtières et marines, ainsi que les provinces et territoires côtiers du Canada, doivent reconnaître le rôle important du MPO et partager le travail afin d'assurer la durabilité des habitats côtiers et marins du Canada.

De plus, le Plan d'action national sur les océans devra tenir compte des différences régionales importantes existant entre les trois océans du Canada. Afin de mettre en œuvre la Loi sur les océans avec succès, le MPO devra adopter une approche décentralisée qui partage le contrôle et la responsabilité avec d'autres, qui reflète

les différences régionales, sans compromettre son ultime responsabilité devant le peuple canadien.

Il est également reconnu que les organisations non gouvernementales ont un rôle à jouer et que le MPO et les autres agences gouvernementales devraient examiner de plus près les rôles que ces intervenants peuvent jouer pour aider le gouvernement à remplir ses responsabilités vis-à-vis des côtes et des océans et de son mandat de gouvernance.

La Loi sur les océans est une législation habilitante. La conférence reconnaît que le gouvernement fédéral a besoin de mettre en place des processus de consultation publique, d'infrastructure et de gestion qui permettront d'habiliter des collectivités régionales et locales et qui assureront leur engagement à des niveaux appropriés de la mise en œuvre.

Les participants à la conférence sont fortement d'avis qu'il faudrait une voix indépendante capable de maintenir une pression en toute matière relevant de la gestion des côtes et des océans, et que le Plan d'action sur les océans devra prévoir la création d'un Conseil pour la gestion des côtes et des océans du Canada (CGCOC) indépendant composé d'un groupe représentatif de citoyens informés et de représentants gouvernementaux qui surveillent toutes les questions relatives aux côtes et aux océans du Canada. Cet organisme fournirait des conseils avisés au Gouvernement du Canada, au Ministère des Pêches et des océans, et aux autres ministères et agences fédéraux, provinciaux et territoriaux sur le développement et la mise en œuvre du Plan d'action sur les océans et sur les questions de GICO en général. Ce Conseil reprendrait le rôle du Conseil consultatif du ministre sur les océans (CCMO) mais avec un mandat plus large et devrait avoir l'autorité de faire des recommandations à tous les niveaux de gouvernement.

La participation des Premières Nations

La participation des Premières Nations du Canada est essentielle pour que le Plan d'action sur les océans devienne un mécanisme efficace de protection environnementale et de gestion des ressources côtières et marines. Le Gouvernement du Canada devra travailler avec les gouvernements des Premières Nations et les communautés autochtones pour développer un mécanisme qui leur permet une participation active et conséquente au Plan d'action sur les océans.

La collaboration fédérale-provinciale/territoriale-municipale

Le Plan d'action sur les océans doit tenir compte de la question cruciale de collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux, territoriaux et municipaux afin de devenir un instrument efficace de la GICO au Canada et de susciter un sentiment d'appropriation chez tous les intervenants. Les gouvernements fédéral et provinciaux devront aussi veiller à ce que les gouvernements municipaux participent comme de vrais partenaires dans le système de GICO au Canada. La conférence ZCC 2004 demande au gouvernement fédéral et aux gouvernements des provinces et territoires côtiers de s'engager dans des accords de GICO formels qui favoriseront une coopération et une collaboration efficaces entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, et en définiront clairement les responsabilités.

Recherches, connaissances et information

La recherche, les connaissances et l'information sont les éléments essentiels d'une gestion intégrée des côtes et des océans et comprennent une grande variété de sources et de niveaux allant de la communauté internationale au savoir local et traditionnel. Ces données doivent être disponibles à tous les intervenants et partagées entre eux. Le Plan d'action sur les océans devra fournir un système amélioré de gestion et d'échange de données et de renseignements pour appuyer la planification et le processus décisionnel en matière de GICO, et doit inclure l'usage du savoir local et traditionnel.

Sensibilisation et éducation du public

Toute démarche de la part du gouvernement et de ses partenaires en tout ce qui concerne les côtes et les océans doit s'accompagner de mesures conçues pour inciter à participer le grand public, les élus et les décideurs; pour promouvoir l'éducation des jeunes, des professionnels et des techniciens; pour retenir l'attention des médias. L'éducation et la sensibilisation du public sont les clés qui permettront de développer la capacité des Canadiens d'assurer la préservation et la durabilité des ressources et des milieux côtiers et marins pour leur propre bien et celui des générations à venir. Le Plan d'action sur les océans doit prévoir un soutien financier pour l'éducation et la sensibilisation du public en matière de gestion des océans et des ressources côtières.

La participation des jeunes

Héritiers du legs environnemental des générations précédentes, les jeunes Canadiens ont un intérêt vital dans le développement durable et la gestion de nos milieux côtiers et marins et un rôle à y jouer. Le Plan d'action sur les océans devra garantir que la voix de la jeunesse canadienne sera entendue et que les jeunes feront une contribution effective à l'élaboration et la mise en œuvre de la GICO. Les jeunes devront pouvoir contribuer au Plan d'action sur les océans de façon appropriée et efficace pour assurer un avenir durable aux côtes et océans du Canada.

Accroître la capacité des collectivités

Le Plan d'action sur les océans devra prévoir l'allocation directe de ressources pour permettre aux collectivités qui dépendent des côtes et des océans de rehausser et accroître leur capacité de gérer les ressources côtières et marines d'une manière qui correspond aux buts et aux objectifs de la Loi sur les océans. Le Plan d'action sur les océans devra réunir les efforts des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux pour bâtir sur le succès d'initiatives de GICO déjà en cours (telle que le Plan d'assainissement du littoral atlantique (PALA) qui incorpore des stratégies de gestion des côtes et des bassins versants dans le développement de programmes de GICO fondés dans la communauté), et garantir qu'un programme national fournira un soutien crucial permettant aux collectivités côtières du Canada d'accroître leur capacité quel que soit leur emplacement géographique.

Réglementation et mise en vigueur

Dans le cadre de consultations entretenues avec les intervenants et du développement durable des zones côtières et marines, la mise en œuvre de la Loi sur les océans demandera l'élaboration de lignes directrices et de règlements adéquats et praticables pour les activités côtières et marines. De plus, le Plan d'action devra inclure des mesures réglementaires fortes afin de gérer de sérieux problèmes, qui sont connus depuis déjà longtemps, tels que les déversements illégaux d'hydrocarbures de vaisseaux de passage au large de la côte est qui tuent plus de 300 000 oiseaux de mer tous les ans.

La qualité du milieu marin et la conservation et la protection environnementales

La santé de nos océans est cruciale et demande d'être suivie attentivement par le biais de contrôles réguliers de l'état des océans aux niveaux local, régional, national et international. Nous devons impérativement inverser la dégradation des écosystèmes et le déclin de la biodiversité. Le Plan d'action sur les océans devra prévoir des indicateurs précis de la qualité de l'habitat marin qui sont reconnus à l'échelle nationale et internationale.

Les participants à la conférence ont fortement exprimé l'opinion que des mesures de conservation et des outils de gestion tels que les zones de protection marine (ZPM), les zones de conservation des bassins versants et de gestion des ressources, les sites d'intérêt scientifique particulier et les parcs marins constituent des progrès valables et tangibles pour la conservation des océans. Alors que la gestion durable des océans demande plusieurs outils, l'approche axée sur les espaces mêmes est considérée clé parmi les diverses mesures de gestion de la conservation et de protection environnementales dont disposent actuellement les Canadiens. De telles approches, cependant, demandent d'être appuyées par des ressources adéquates pour les identifier, surveiller et gérer et leur permettre de contribuer à la santé générale des écosystèmes de nos océans. La protection des milieux côtiers et marins et de leurs ressources pour les générations futures, y compris la restauration des milieux et des écosystèmes dégradés, doit être une réalisation clé du Plan d'action sur les océans.

La gestion intégrée

La gestion intégrée est un processus structuré qui demande la participation de tous les niveaux de gouvernement, des organisations non gouvernementales, des intervenants et d'autres groupes d'intérêt connexes. Il est urgent d'adopter un dispositif de mise en œuvre national. Dans la GICO, la gestion intégrée doit inclure la gestion des bassins hydrographiques dont les eaux douces se versent dans l'océan, et le Plan d'action sur les océans doit donc inclure un mécanisme qui garantit la collaboration et la coordination entre les agences fédérales, provinciales et territoriales responsables de la gestion des bassins versants et des côtes.

La GICO devra également inclure la gestion des pêches, et les participants à la conférence affirment à l'unanimité que la gestion des pêches, au-delà des démarches positives prises jusqu'à date dans la gestion intégrée des pêches, doit effectivement s'intégrer dans la gestion des côtes et des océans pour assurer le succès du Plan d'action sur les océans.

La gestion transfrontalière des ressources et des écosystèmes

Le Canada devrait immédiatement explorer les occasions d'établir et/ou de poursuivre le développement d'initiatives de gestion transfrontalière des écosystèmes en collaboration avec les États-Unis (c'est-à-dire le golfe du Maine, le bassin de Georgie et l'Alaska), le Danemark, la France, la Russie et les autres pays qui se situent sur les côtes des mêmes océans que le Canada. Le Plan d'action sur les océans devra incorporer l'établissement de Conseils régionaux de l'océan tels que proposés dans le rapport de la Presidential U.S. Commission on Océan Policy récemment paru, et prévoir l'élaboration d'accords formels avec d'autres pays sur la gestion durable des zones marines transfrontalières.

Le Plan d'action sur les océans devra accorder une attention particulière aux besoins de l'Arctique. Il doit prévoir que le Canada travaille avec ses voisins circumpolaires pour mettre fin à la pollution et à la dégradation des ressources et des écosystèmes dans l'Océan arctique, et pour assurer que le Canada sera prêt à affronter les conséquences dramatiques du changement climatique terrestre et à s'y adapter.

Le leadership international et la collaboration

La Loi sur les océans demande que le Canada assume un rôle de leader dans les affaires maritimes internationales. Il est recommandé que, par le biais du Plan d'action sur les océans, le Canada entreprenne une étude des initiatives possibles ou des changements éventuels dans le domaine du droit international de la mer par exemple dans la gestion des pêches, la biodiversité, le rehaussement des capacités des pays émergents, et les accords bilatéraux et régionaux.

Un manque sérieux de ressources empêche d'accroître et de développer la capacité scientifique et la capacité de gestion dans les régions marines des pays émergents. Reconnaisant ses responsabilités internationales, le Canada devra montrer le chemin et, par le biais du processus des Consultations informelles sur les océans des Nations Unies, établir un fonds d'investissement pour augmenter ces capacités.

Le Canada devra améliorer sa capacité de discuter des questions et de résoudre les problèmes relatifs à l'océan à l'échelle internationale. À cette fin, les conférences Zone Côtière Canada, les conférences du Réseau de Recherche Océanique (RRO), les Conférences canadiennes sur le littoral de l'Association canadienne pour la science et le génie du littoral, et d'autres conférences qui se penchent sur la

question des côtes et des océans fournissent des informations inestimables de source canadienne pour la communauté internationale, et (de concert avec d'autres conférences sur la GICO telles que les conférences biennales de la US Coastal Zone et celles de la US Coastal Society) font avancer la compréhension et la prise de conscience dans les questions liées aux côtes et aux océans à l'échelle mondiale.

Déclaration de clôture et appel d'action

La conférence ZCC 2004 félicite le Gouvernement du Canada d'avoir commencé, bien que tardivement, à assumer ses responsabilités générales telles que prévues par la Loi sur les océans, et nous accueillons l'occasion de participer au développement du Plan d'action sur les océans en contribuant des conseils et des recommandations. Cependant, les participants à la conférence croient fermement qu'il existe un besoin urgent d'action et de progrès, et que c'est maintenant le moment d'agir. En outre, le Plan d'action sur les océans devra être élaboré dans de courts délais, et devra s'accompagner d'actions réelles et démontrables, et de ressources suffisantes pour en assurer la mise en œuvre.

La conférence ZCC 2004 demande au gouvernement fédéral, de continuer à développer le Plan d'action sur les océans sous l'égide du MPO, d'y incorporer les recommandations identifiées dans cette déclaration de principe et de créer un cadre efficace permettant la mise en œuvre de la GICO tel que prévu par les buts, les objectifs et les directives établis par la Loi sur les océans et la Stratégie sur les océans. En outre, la conférence ZCC 2004 demande que ce plan soit élaboré et que la mise en œuvre soit commencée dans des délais qui permettront aux participants de la conférence ZCC 2006 à Tuktoyaktuk, TNO, de l'étudier et d'en évaluer les progrès.

Document gracieusement soumis par
L'Association Zone Côtière Canada de la part des
Participants à la conférence Zone Côtière Canada 2004
Août 2004